

**NEGOCIATIONS
ANNUELLES
OBLIGATOIRES
2017**

**Propositions
CFTC**

Propositions salariales

- ▶ Revalorisation des salaires de 5% pour les Employés (effet rétroactif au 1^{er} janvier),
- ▶ Revalorisation des salaires de 2,5% pour les Agents de Maîtrises et Cadres (effet rétroactif au 1^{er} janvier),
- ▶ Passage de tous les salariés ayant la fonction de RRC au niveau 4C,
- ▶ Définir clairement les modalités d'obtention du niveau 3C.
- ▶ Passage des seconds bouchers et de tous les salariés de la zone marché ayant la responsabilité de leur rayon au niveau 4C,
- ▶ Période d'accueil : Réduire de 3 mois le passage du 1A au 1B et 2A au 2B, de 6 mois du 3A au 3B et de 12 mois du 4A au 4B.

Propositions sociales

PRIME DE VACANCES :

- ▶ Evolution des paliers
 - Après 10 ans d'ancienneté (année N+9) : 120% d'un demi mois
 - Après 15 ans d'ancienneté (année N+14) : 125% d'un demi mois
 - Après 20 ans d'ancienneté (année N+19) : 130% d'un demi mois
 - Après 25 ans d'ancienneté (année N+24) : 100% d'un mois
- ▶ Revalorisation de la prime de 50€ des AM et Cadres.
- ▶ Versement de la prime au prorata pour les salariés quittant l'entreprise (démission).
- ▶ Faire en sorte que la prime de vacances soit prise en compte dans le calcul lors du départ en retraite.

TICKET-RESTAURANT :

- ▶ Obtention d'un ticket restaurant par journée travaillée,
- ▶ 6 mois d'ancienneté pour l'obtention
- ▶ Augmentation de la valeur d'un euro.

TICKET CESU :

- ▶ Participation employeur à hauteur de 60%.

CHEQUE SANTE :

- ▶ Mise en place du chèque Santé avec participation de l'entreprise de 50%.

PRIME D'ASSUIDITE :

Modalités d'attribution : Un demi mois de salaire, dégressif de 50% au 1er arrêt, 75% au 2ème arrêt, de la totalité au 3ème arrêt.

TEMPS PARTIEL :

- ▶ Revalorisation des contrats de 32h à 36h75 pour tous les salariés volontaires.
- ▶ Proposer au temps partiel 30h le passage à 32h dès les 5 ans d'ancienneté.

Propositions sociales

PRIME ANNUELLE ou 13^e MOIS :

- › Versement de la prime annuelle au prorata pour les CDD de moins d'un an, les CDI quittant l'entreprise (démission) et congés parentaux.

PRIME EC4 :

- › Revalorisation de la prime EC4 de **100€**.

PRIME DE REMPLACEMENT :

- › Obtention de la prime **dès la 1^{ère} semaine** pour les EC2 et EC3 remplaçant un EC4.

PRIME D'ASTREINTE :

- › Revalorisation de **50€** pour tous les paliers.

JOURNEE DE SOLIDARITE :

- › Prise en charge de l'intégralité de la journée par l'entreprise.

MEDAILLES DU TRAVAIL :

- › Revalorisation de toutes les médailles et réduction de l'ancienneté pour l'obtention .

CARTE PASS - REMISE SUR ACHATS :

- › Gratuité de la carte Gold,
- › Mise en place d'une journée CARTE PASS.
- › 10% sur le site "Rue du Commerce"

CARENCE MALADIE :

- › Diminution de la carence maladie à 3 jours à partir du second arrêt,
- › Pas de carence lors du 1^{er} arrêt.

JOURNEES D'ABSENCES AUTORISEES POUR CIRCONSTANCES DE FAMILLE :

- › PACS : 4 jours (loi N°2014-873 du 4 Août 2014), + 1 jour soit 5 jours.
- › Journée enfants malades : 2 jours rémunérés par enfant et par an.

Propositions sociales

AMENAGEMENTS D'HORAIRES :

Aménagements d'horaires pour les parents isolés.

TRANSPORT :

- ▶ Prise en charge du parking pour les salariés.

SENIORS :

- ▶ Augmentation de la part cotisation retraite employeur à hauteur de 1% à partir de 50 ans, 1,5% à partir de 55 ans,
- ▶ Aide au rachat des cotisations retraite pour les années d'études supérieures ou pour les années incomplètes,
- ▶ Indemnité de départ à la retraite : passage du maximum de l'indemnité de 4 à 6 mois.

CONGES PAYES :

L'employeur ne doit pas imposer la 4^{ème} semaine de CP quand le salarié a renoncé par écrit aux jours supplémentaires de fractionnement.

FONDS DE SOLIDARITE :

- ▶ Revalorisation du budget.

TRAVAIL DU DIMANCHE :

La CFTC rappelle son opposition à toute forme de travail le dimanche, afin de préserver la vie familiale, sociale et associative.

La CFTC ne négociera donc pas sur ce point et demande à la direction de ne plus ouvrir les magasins le dimanche.